Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE SOLJENITSYNE

85190 AIZENAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015/2016

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 15 OCTOBRE 2015

Présidence de : Yves GAUDEBERT

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
ACTION EDUCATRICE					
1. rapport pédagogique	Vote	3	16		
FONCTIONNEMENT					
1. Règlement du conseil d'administration	Vote	3	8		
2. Convention groupement comptable	Vote	7	9		
3. concessions logements	Vote	7	10		
4. contrat LTI	Vote	7	14		
5. abonnement Chamber Sign	Vote	8	15		
BUDGETAIRE ET FINANCIER					
1. DBM n° 1	Vote	8	17		
2. admission en non valeur	Vote	9	13		
3. tarifs restaurations	Vote	9	18		
4. remise d'ordre	Vote	10	11		
5. taux de participation aux charges communes	Vote	10	12		

Signatures : **Le Président** **La Secrétaire**

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 30 JUIN 2015

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	**Y Gaudebert**	x						
	Adjoint	**C Rodier**	x						
	Gestionnaire	**D Hurpeau**	x						
	CPE	**L Miranville**	x						
Elus locaux	Commune siège	**B Perrin**			x	**S Adélée**			X
	Groupement de commune	**P Laidin**		x					
	Conseil général	**A Leboeuf**			x				
	Conseil général	**Mme Hermouet**			x				
Personnalité qualifiée		**C Germain**		x					
Personnalité qualifiée		**J Grosse**		x					
Sous total			**4**	**3**	**3**		**0**	**0**	**1**
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	**F Guilloteau**	x						
		S Mornet	x						
		L François	x		x	**J C Raimond**	x		
		F Maudet	x						
		M Chevet	x						
		C Rautureau	x						
		C Croisé	x						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	**G Huet**	x						
		B Crochet	x						
		C Marionneau	x						
Sous total			**9**		**1**		**1**	**0**	**0**
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	**N Renaudin**	x						
		F Lefebvre	x						
		M Andres	x						
		C Guilloneau	x						
		K Borget	x						
		V Verniolle	x						
		P Denne			x				
	Elèves	**T Bordis**	x						
		F Lenoir			x				
		N Fahy			x	**L Griffon**	x		
Sous total			**7**		**1**		**1**	**0**	**0**
Total			**20**	**3**	**7**		**2**	**0**	**1**
Agent Comptable		**F Tissier**			x				

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h05.

Madame Rodier est désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal du conseil d'administration du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité ; il en est de même de l'ordre du jour

RUBRIQUE I : ACTION EDUCATRICE

1. RAPPORT PEDAGOGIQUE 2014-2015

Monsieur le Principal précise que le rapport pédagogique a été envoyé aux membres du conseil joint à la convocation.

Il demande aux membres du conseil de lui faire part de leurs interrogations ou explicitations.

Les membres du CA, unanimement, soulignent la qualité de ce rapport qui leur permet de retracer l'année scolaire dernière.

Un parent demande si ce rapport peut-être mis en ligne sur e-lyco. Le Principal répond positivement.

Dans cette éventualité, un autre parent demande en ce qui concerne le bilan de la classe ULIS d'anonymer les élèves et leur rapport avec le SESSAD. . Une réponse positive leur est apportée.

Vote

- ☐ Pour : 22
- ☐ Contre : 0

RUBRIQUE II : FONCTIONNEMENT

1. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration, joint en annexe

Vote

- ☐ Pour : 22
- ☐ Contre : 0

2. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

2.1 Commission permanente

Titulaire		**Suppléant**	
Membres de droit			
Yves Gaudebert	Principal		
Cathy Rodier	Principale adjointe		
Didier Hurpeau	Gestionnaire		
	CPE		
Alain Leboeuf	Conseiller départemental	Mireille Hermouet	Conseillère départementale
Membres élus			
Christine Rautureau	Enseignant	Cécile Mourlon	Enseignant
Françoise Stainer	Enseignant	Laetitia François	Enseignant
Françoise Maudet	Enseignant		Enseignant
Caroline Marionneau	ATTE	Gérard Huet	ATTE
Nicolas Renaudin	Parents	Un membre CA parents	Parents
Céline Guillonneau	Parents	Un membre CA parents	Parents
Valérie Verniolle	Parents	Un membre CA parents	Parents
Thomas Bordis	Elève	Aurélien Pfüer	Elève

Monsieur le Principal tient à souligner l'importance de cette commission.

En effet à la rentrée 2016, 3 événements majeurs verront le jour :

- La réforme du collège : formation des enseignants par vague : première vague les 26 et 27 novembre puis5 vagues durant le second trimestre
- La création du nouveau cycle 3 : CM1-CM2-6ième
- L'ouverture du collège de la Mothe Achard : cette ouverture compliquera la détermination de la DGH. En effet 77 élèves des communes de Beaulieu sous la Roche, Martinet, ST Georges de Pointindoux, St Julien des Landes auront le choix de continuer leur scolarité au collège ou pourront demander leur inscription dans le nouvel établissement. Un

courrier de pré-incription a été envoyé à chacun des parents concernés.

2.2 Conseil de discipline

Titulaire		**Suppléant**	
Membres de droit			
Yves Gaudebert	Principal		
Cathy Rodier	Principale adjointe		
Didier Hurpeau	Gestionnaire		
	CPE		
Membres élus			
Magalie Chevet	Enseignant	Sabrina Mornet	AED
Fabien Guilloteau	Enseignant	Fabien Aoustin	Enseignant
Jean Charles Raimond	Enseignant		Enseignant
Christelle Croisé	Enseignant		Enseignant
Blandine Crochet	ATTE	Gérard Huet	ATTE
Céline Guillonneau	Parents	Un membre CA parents	Parents
Muriel Andres	Parents	Un membre CA parents	Parents
Naïs Fahy	Elève	Lalie Griffon	Elève
Thomas Bordis	Elève	Aurélien Pfüer	Elève

2.3 Commission hygiène et sécurité

Titulaire		**Suppléant**	
Membres de droit			
Yves Gaudebert	Principal		
Cathy Rodier	Principale adjointe		
Didier Hurpeau	Gestionnaire		

	CPE		
Alain Leboeuf	Conseiller départemental	Mireille Hermouet	Conseillère départementale
Membres élus			
Françoise Stainer	Enseignant		Enseignant
	Enseignant		Enseignant
Caroline Marionneau	ATTE	Blandine Crochet	ATTE
Gérard Huet	ATTE		
Patrice Denne	Parents	Un membre CA parents	Parents
Séverine Richard	Parents	Un membre CA parents	Parents
Naïs Fahy	Elève	Lalie Griffon	Elève
Flora Lenoir	Elève	Fantine Blain	Elève

2.4 Commission éducative

Monsieur le Principal donne la composition de cette commission :

- le chef d'établissement, président ou le chef d'établissement adjoint
- le conseiller principal d'éducation
- un enseignant non membre du conseil de discipline
- le professeur principal de la classe concernée
- 2 parents d'élèves : Martine Fouquet, Isabelle Martin

2.5 CESC

Monsieur le Principal donne la composition de cette commission

- ☐ Le chef d'établissement, président ou le chef d'établissement adjoint
- ☐ Le conseiller principal d'éducation
- ☐ L'infirmière
- ☐ La conseillère d'orientation psychologue
- ☐ L'assistante sociale
- ☐ Un représentant de la collectivité territoriale
- ☐ Un représentant de la mairie
- ☐ Trois membres des personnels d'enseignement et d'éducation : Magalie Chevet, Frédérique Ballu, Elisabeth Blanloeil
- ☐ Trois élèves : Naïs Fahy, Flora Lenoir, Thomas Bordis
- ☐ Trois parents : Valérie Verniolle, Karine Borget, Christophe Leau

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1 convention d'adhésion au groupement comptable

Monsieur le Principal précise que la cour des comptes demande que soit institué une convention de groupement comptable entre le lycée Pierre Mendès France de la Roche sur Yon, siège de l'agence comptable, et le collège

☐ Pour : 22

☐ Contre : 0

3.2 Concession de logements

Monsieur le Principal demande que les membres du conseil approuvent l'attribution des concessions de logements :

- par nécessité absolu de service, un T5 à Madame Rodier Principale adjointe
- à titre précaire du 1 septembre 2015 au 31 août 2016, un T5 à Madame Bonneau, contre paiement d'un loyer mensuel de 614,14 €
- à titre précaire du 1 septembre 2015 au 31 août 2016, un T5 à Madame Capitaine, contre paiement d'un loyer mensuel de 614,14 €

Vote :

☐ Pour : 22

☐ Contre : 0

3.3 Contrat LTI Télécom

Monsieur le Principal précise qu'actuellement la fourniture des télécommunications est réalisée par contrat avec la société Orange Pro. Monsieur le Gestionnaire a été chargé de contacter d'autres fournisseurs pour comparer les tarifications.

Après mise en concurrence la société LTI Télécom, filiale de Numéricable – SFR s'aère la société la mieux disante. L'économie par rapport à Orange Pro serait de 25%

Une parente d'élève s'inquiète des conséquences d'un tel changement de fournisseurs pour les accès à internet. Monsieur le Gestionnaire la rassure précisant qu'il s'est adressé à d'autres établissements scolaires qui ont depuis plusieurs années cette société comme fournisseur et qu'ils en sont très contents.

Monsieur le Principal demande que les membres du conseil l'autorisent à signer le contrat avec la société LTI pour une durée de 36 mois

Vote :

☐ Pour : 22

☐ Contre : 0

3.4 Abonnement Certificat électronique

Monsieur le Principal précise que maintenant toutes les déclarations sociales des contrats CAE CUI doivent se faire par voie électronique avec certificat de signature électronique.

Pour se faire, le collège est dans l'obligation de souscrire un abonnement d'un montant HT de 50 € auprès de l'association Chamber Sign

Monsieur le Principal demande que les membres du conseil l'autorisent à signer le formulaire d'abonnement au certificat électronique avec l'association Chamber Sign

Vote :

☐ Pour : 22

☐ Contre : 0

RUBRIQUE II : BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le Principal demande que les membres du conseil l'autorisent à prélever sur les fonds de roulement la somme de 17.000 euros pour abonder différents services :

- activités pédagogiques et culturels : 2.500 €
- EPS (matériel d'escalade) : 1.500 €
- SVT (matériel professeur salle SS4) 500 €
- Grand R : 1.500 €
- Affranchissement : 2.000 €
- Viabilisation : 5.000 €
- Maintenance : 1.000 e
- Produits d'entretien : 3.000 €

Si ce prélèvement est autorisé, les fonds de réserve disponible s'élèveront à 75.081 euros

Vote :

☐ Pour : 22

☐ Contre : 0

2. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur la Principal demande aux membres du conseil d'inscrire comptablement en non valeur des créances concernant le non paiement de la restauration scolaire pour un montant de 288,55 euros/

Vote :

- ☐ Pour : 22
- ☐ Contre : 0
- ☐

3. SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

3.1 Tarifs restauration 2016

Monsieur le Principal précise que les tarifs restauration sont fixés par le conseil départemental et que ceux-ci sont donnés à titre d'information :

augmentation des tarifs de 1,75%

- repas élève demi pensionnaire : 2,95 €
- élèves externes hébergés : 3,45 €
- agents conseil départemental : 2,50 €
- agents Etat : 3,45 €
- Enseignants, direction : 4,70
- Personnels exceptionnels : 7,70 €

Monsieur le Principal précise que le forfait annuel établi sur la base de 139 jours sera de 410,50 euros.

Il demande aux membres d'approuver la répartition suivante :

- Trimestre 1 janvier - mars 2016 : 123,90 €
- Trimestre 2 avril –juillet 2016 : 129,80 €
- Trimestre 3 : septembre – décembre 2016 : 156,35 €

Vote :

- ☐ Pour : 22
- ☐ Contre : 0

3.2 Remise d'ordre

La remise d'ordre pour absence d'élève est fixée par le conseil départemental à compter du 5ième jour consécutif. Il est déduit du montant du repas élève pour fixer le montant de la remise d'ordre, le FARPI, la contribution aux charges communes du service restauration, et le FCSH soit 39,75%. Le montant de la remise d'ordre sera donc de 2,95% X 60,25% = 1,78 €

Vote :

- ☐ Pour : 21
- ☐ Contre : 1

3.3 Taux de participation aux charges communes

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil de maintenir le taux à 16%. Dans le cas contraire, une augmentation du taux diminuerait le montant de la remise d'ordre.

Vote :

- ☐ Pour : 22
- ☐ Contre : 0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h35.